



DÉCISION
de versement d'une dotation - AAP FILIERES
D'EXCELLENCE - ENCIS ENVIRONNEMENT

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLITAIN

MU le règlement n°2023/2023 de la commission du 12 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de l'Union.

MU le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation de Nouvelle Aquitaine adopté par délibération 2022/950 de la séance plénière du conseil régional du 20 juin 2022.

MU la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté Urbaine Limoges Métropole, relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation.

MU la délibération N.4 du 27 juin 2024 relative au lancement de l'appel à projet « Filieres d'Excellence ».

MU la candidature à l'appel à projet Filieres d'Excellence déposée par l'entreprise ENCIS ENVIRONNEMENT relative au projet « Performance Énergétique et Environnementale du bâtiment » reçu le 24 avril 2024.

MU l'avis favorable de la commission en date du 02 février 2024.

CONSIDÉRANT que la dotation proposée est calculée à hauteur de 10 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette dernière ne pouvant être supérieure à 40 000 € HT.

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT réalisées pour le projet est de 353 700 € HT et que le montant des dépenses HT éligibles est arrêté à 40 000 € HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 40 000/100 % = 20 000 €.

D É C I S I O N

D'attribuer à l'entreprise ENCIS ENVIRONNEMENT, dont le siège est situé au 10 rue Bach Chapuis - 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 20 000 €.

De signer la convention de versement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise ENCIS ENVIRONNEMENT, ainsi que tout document destiné intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 11 Mars 2024

Le Président,



Guillaume GUERIN

Président

Président

Le Directeur Général adjoint

Philippe FROST

Publiée le 12 mars 2024

Consultable sur le site de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole

DÉCISION

Décision de versement d'une dotation - AAP FILIERES D'EXCELLENCE - ENCIS ENVIRONNEMENT

1 DOCUMENT - Publié le 12 Mars 2024



27959.pdf
(.pdf, 95,8 Ko)



TÉLÉCHARGER